



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT

SELECTION D'UN EXPERT EN TRANSPORT AERIEN POUR APPUYER LE DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES DANS L'ELABORATION D'UN PLAN STRATEGIQUE DE TRANSPORT AERIEN POUR LES ETATS MEMBRES DE LA CEDEAO

CONSULTANT INDIVIDUEL : EXPERT EN TRANSPORT AERIEN

1. La Commission de la CEDEAO a reçu du Fonds Africain de Développement (FAD) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces dons pour financer le contrat de services d'un Expert en transport aérien pour appuyer le Département des infrastructures dans l'élaboration d'un plan stratégique de transport aérien pour les Etats membres de la CEDEAO.

2. Les services prévus au titre de ce contrat portent essentiellement sur les points ci- sans que la liste ne soit exhaustive : (i) Appuyer la division du transport aérien dans le suivi et la mise en œuvre de tous les projets inscrits dans le programme PASTACO ; (ii) Entreprendre un bref diagnostic de l'impact de COVID 19 sur le transport aérien dans la région de la CEDEAO. Sur la base des résultats de cette analyse, fixer un cap à moyen terme, 2027 et intégrer les changements profonds qu'ont déjà connus les transports et notre mobilité par suite de la Covid19 et poser les bases d'une réflexion de plus long terme visant à anticiper pleinement les défis du transport aérien de demain ; (iii) Elaborer un Plan stratégique du transport aérien de la CEDEAO pour construire le transport aérien de demain ; et (iv) Préparer les plans de travail et les budgets annuels consolidés du projet PASTACO en rapport avec les partenaires du projet tels que OACI et BAGASOO ; (v) Produire les rapports mensuels trimestriels pour la mise en œuvre du projet incluant l'ensemble des activités réalisées par tous les partenaires au projet ; (vi) Aider à organiser des réunions de coordination de la CEDEAO et des parties prenantes, les ateliers de validation des différents rapports par les états membres et participer aux réunions des comités techniques mixtes pour la mise en œuvre du projet ; (vii) Exercer toute autre activité liée au projet qui pourrait être assignée par le Commissaire aux infrastructures et la Commission de la CEDEAO ; (viii) Faciliter une concertation entre les acteurs du secteur du transport aérien de la région dans le cadre d'assise régionale du transport aérien et exploiter les résultats pour le plan Stratégique du transport aérien ; (ix) Faire le Suivi-évaluation des 9 Actes Additionnels de Transport Aérien dans les Etats membres de la CEDEAO ; (x) Poursuivre la participation aux activités du MUTAA, organisées et sponsorisées par la Commission de l'Union Africaine et la CAFAC ; (xi) Relancer les activités du Comité de Pilotage des Compagnies Aériennes de la CEDEAO en s'appuyant sur les compagnies existantes notamment Askya Airlines, Air Peace, Air Côte d'Ivoire, AWA, Air Sénégal, Air Burkina, Cabo Verde Airlines ; (xii) Préparer le rapport de la réunion d'experts, le projet de résolution à soumettre pour examen et validation par les ministres des transports ; et (xiii) Organiser des réunions de coordination de la CEDEAO et des parties prenantes dans les fournisseurs de services de navigation aérienne.

3. La durée totale de la mission de l'Expert Coordonnateur est d'un (1) an, renouvelable en en cas d'évaluation satisfaisante. La langue de travail sera le français et l'anglais.

4. La Commission de la CEDEAO invite les Consultants individuels intéressés, éligibles et qualifiés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants doivent produire une lettre de manifestation d'intérêts et leur Curriculum Vitae indiquant clairement les informations sur leurs expériences et leurs compétences en rapport avec la mission (CV, références de prestations similaires démontrant qu'ils sont qualifiés, description des expériences et tâches dans des missions similaires, disponibilité, etc.).

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « **Politique de passation de marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque** » (Edition Octobre 2015), qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>



6. Les critères de présélection sont les suivants :

Qualifications (30%)

- Doit être titulaire d'un master (niveau Bac + 5) en transport aérien tel que l'ingénierie de l'aviation civile, le droit de l'aviation, la gestion et/ou en génie civil ou une discipline connexe ;
- Il/Elle doit justifier de solides connaissances des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI, ainsi que de l'environnement réglementaire et opérationnel en Afrique.

Expérience (60%)

- Le/la candidat(e) doit disposer d'au moins dix (10) ans d'expérience pertinente y compris à des postes de gestion, de préférence en Afrique, dans l'administration du transport aérien/aviation civile, une compagnie aérienne, une société aéroportuaire, des services de navigation aérienne ou une organisation similaire liée à l'aviation, ou une organisation nationale, régionale/internationale impliquée dans le développement des normes, services, programmes ou politiques de transport aérien ;
- Il/Elle doit justifier avoir exécuté au moins deux (2) missions/projets similaire (assistance technique) visant la mise en œuvre d'un programme national ou régional d'aviation ;
- Il/Elle doit justifier avoir exécuté au moins une (1) mission/projet similaire avec des organisations ou donateurs internationaux tels que la BAD, la CEDEAO et la Banque Mondiale ;
- Il/Elle doit justifier avoir exécuté au moins une (1) mission/projet similaire (assistance technique) dans la Région de la CEDEAO.

Connaissances linguistiques (10%)

- Les consultants individuels doivent avoir la maîtrise (Lu, parlé et écrit) d'une des langues officielles de la CEDEAO (l'anglais, le français ou le Portugais). La connaissance pratique (lu, parlé et écrit) de tout autres langues officielles de la CEDEAO constituerait un atout.

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses électroniques mentionnées ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 09h00 à 17h00 (GMT+1), les jours ouvrables. Les TDR peuvent être aussi consultés sur le site web de la CEDEAO (<http://www.ecowas.int/doing-business-in-ecowas/ecowas-procurement/>) et de la BAD (voir ci-dessous).

8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse physique ou envoyées à l'adresse électronique mentionnées ci-dessous au plus tard le **25 Juillet 2022 à 11h00 (Heure du Nigeria, GMT+1)** et porter expressément la mention « **Sélection d'un Expert en transport aérien pour appuyer le Département des infrastructures dans l'élaboration d'un plan stratégique de transport aérien pour les Etats membres de la CEDEAO.** A ouvrir uniquement en présence du Comité d'évaluation ».

Pour la remise en personne ou par courrier :

Division des Approvisionnements située à la Direction de l'Administration générale, au 1er étage de la Commission de la CEDEAO sise au 101 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P. M. B. 401 Abuja Nigeria.

Pour l'envoi par courriel :

Email : sbangoura@ecowas.int avec en copie: procurement@ecowas.int; ikkamara@ecowas.int; ecapo-chichi@ecowas.int



TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT EN TRANSPORT AERIEN

MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE DON CEDEAO-BAD DATÉ DU 15 OCTOBRE 2015, PROJET D'APPUI AU SECTEUR DU TRANSPORT AÉRIEN EN AFRIQUE DE L'OUEST ET CENTRALE (PROJET PASTA-CO)



TITRE DE L'EMPLOI	Recrutement d'un Expert en transport aérien (Consultant) pour appuyer le Département des infrastructures dans l'élaboration d'un plan stratégique de transport aérien pour les Etats membres de la CEDEAO
INSTITUTION	Commission de la CEDEAO
FINANCEMENT	SPONSOR PAR L'ACCORD DE SUBVENTION CEDEAO-FAD SUR LE PASTACO SIGNÉ LE 15 OCTOBRE 2015
PROCUREMENT	MISE EN ŒUVRE DES RÈGLES ET PROCÉDURES DE LA BAD
DEPARTMENT	Infrastructure
DIRECTION	Transport
DIVISION	Transport aérien

VUE D'ENSEMBLE

1. L'article 32 du Traité révisé de la CEDEAO de 1993 a confié au Département des Infrastructures le soin d'assurer l'intégration harmonieuse des infrastructures physiques de transport des Etats membres et de promouvoir et faciliter la circulation des personnes, des biens et des services au sein de la Communauté.
2. Le secteur du transport aérien fait partie du Programme d'infrastructure de transport de la CEDEAO. L'objectif du Programme de transport aérien de la CEDEAO est de développer un système de transport aérien régional solide et homogène avec des services aériens sûrs, fiables, efficaces et abordables, bien connectés en Afrique de l'Ouest et intégrés au réseau mondial de transport aérien.
3. Le secteur du transport aérien de la CEDEAO est de plus en plus marginalisé dans l'industrie du transport aérien en Afrique. Les principales déficiences sont l'absence de liaisons aériennes fiables et abordables entre les capitales des États membres, les tarifs aériens élevés, l'effondrement des grandes compagnies aériennes (Air Afrique, Nigeria airways, Ghana Airways...) et un assez faible niveau de sécurité/sûreté aérienne conforme aux normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI. Le développement réussi du transport aérien en Afrique de l'Ouest permettra aux États membres de la CEDEAO d'accélérer leur développement socio-économique grâce à un accès plus facile à leurs territoires et à leurs ressources, de consolider leurs relations internationales et commerciales avec les donateurs et les partenaires ainsi que de réduire les effets négatifs de la famine, de la guerre et des épidémies par l'acheminement rapide des denrées alimentaires et des médicaments. En effet, l'aviation devrait être un catalyseur du développement et de l'intégration socio-économique dans la région de la CEDEAO.
4. En conséquence, les Etats membres de la CEDEAO ont donné mandat à la Commission de les aider en coordonnant, harmonisant et mobilisant des fonds pour le développement durable de leur secteur du transport aérien. Dans ce cadre et afin de faire face aux défis du secteur aérien, les communautés économiques régionales avaient mis en place des plans d'action pour un transport aérien sûr et efficace en leur sein. C'est dans ce contexte, et avec une vision participative et coopérative que les Etats ont initiés les projets COSCAP respectivement pour l'UEMOA & la Mauritanie, la CEDEAO-Groupe de l'Accord de Banjul, et la CEMAC & Sao Tomé et Príncipe. La Banque Africaine de Développement avait appuyé ces initiatives en octroyant un don du FAD aux trois Communautés Economiques Régionales (CERs) le 19 mai 2005 pour un montant total de 4,60 millions d'UC.
5. Le projet PASTA CO constitue donc une suite logique du COSCAP dont un des principaux objectifs a été la création d'agences régionales de supervision de la sécurité de l'aviation civile en Afrique Centrale et Occidentale. Et il a pour objectifs de: (i) renforcer les capacités de supervision des Agences Régionales de sécurité aérienne créées ; (ii) contribuer à l'amélioration de la sécurité et sûreté aéroportuaire par un appui à la certification ; (iv)



renforcer les capacités des principaux acteurs du transport aérien dans les régions concernées; et (v) apporter un aux mécanismes de coordination des politiques de transports aériens dans les régions.

6. Ainsi la CEDEAO envisage d'engager sur les ressources du Projet PASTA-CO, le recrutement d'un Expert Transport Aérien, à court terme, pour renforcer l'équipe de Gestion du Projet PASTA-CO composée du Coordonnateur, du Coordonnateur adjoint, de l'Expert Financier et de l'expert passation des marchés. La Commission de la CEDEAO invite donc tous les Consultants individuels éligibles et qualifiés intéressés à soumettre leur candidature pour fournir les services décrits ci-dessous. Les consultants doivent produire une lettre de manifestation d'intérêt et leur curriculum vitae, en fournissant des informations claires sur leur expérience et leur qualification par rapport à la mission (CV, références de services similaires démontrant qu'ils sont qualifiés, description de leurs expériences et tâches dans des missions similaires, etc.). La durée globale du contrat de consultant est estimée à douze (12) mois.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS

Sous l'encadrement du chef de division du transport aérien de la Commission de la CEDEAO, coordonnateur de l'équipe de Gestion du Projet PASTA-CO, le consultant mènera principalement les activités de préparation et de mise en œuvre des projets d'infrastructure de transport aérien. Ces activités devront permettre de :

Dans le cadre du Projet d'Appui au Transport Aérien en Afrique du Centre et de l'Ouest (PASTA CO) :

- ✓ (i) Appuyer la division du transport aérien dans le suivi et la mise en œuvre de tous les projets inscrits dans le programme PASTACO notamment les 5 projets régionaux suivants :
 - (a) Création d'un Pool d'Experts en Sûreté de l'Aviation Civile (AVSEC) ;
 - (b) Création d'un Bureau Régional pour les Accidents et Incidents ;
 - (c) Accords pour la Recherche-Sauvetage des Aéronefs ;
 - (d) Revue APEX pour la Certification des Aéroports ; et,
 - e) Plan Directeur pour le Développement des Infrastructures Aéroportuaires des Etats membres de la CEDEAO
- ✓ (ii) Entreprendre un bref diagnostic de l'impact de COVID 19 sur le transport aérien dans la région de la CEDEAO. Sur la base des résultats de cette analyse, fixer un cap à moyen terme, 2027 et intégrer les changements profonds qu'ont déjà connus les transports et notre mobilité par suite de la Covid19 et poser les bases d'une réflexion de plus long terme visant à anticiper pleinement les défis du transport aérien de demain.
- ✓ (iii) Elaborer un Plan stratégique du transport aérien de la CEDEAO pour construire le transport aérien de demain en vue de :
 - entreprendre une analyse diagnostique complète de tous les aspects du transport aérien régional, notamment les dispositions institutionnelles, les objectifs de performance, le niveau des infrastructures, les projections du trafic aérien, etc.
 - Proposer un cadre de suivi et d'évaluation pour assurer la mise en œuvre effective du Plan stratégique.
 - développer le réseau régional des services aériens pour les Etats membres de la CEDEAO
 - assurer un développement durable de l'aviation dans nos Etats et dans la sous-région ;
 - assurer les conditions favorisant la performance du transport aérien ouest africain pour lui permettre de tirer le plein bénéfice économique de la croissance du trafic mondial ;
 - répondre efficacement à la globalisation du transport aérien
 - connecter efficacement nos Etats aux flux du trafic aérien ;
 - proposer des pistes pour son financement ;



- préparer le transport aérien de demain,
 - Examiner les réglementations nationales sur la maintenance des aéronefs et étudier la possibilité d'introduire une réglementation régionale harmonisée sur la maintenance des aéronefs.
 - Prendre en considération les questions de changement climatique et de genre dans le développement du transport aérien régional.
-
- ✓ (iv) Préparer les plans de travail et les budgets annuels consolidés du projet PASTACO en rapport avec les partenaires du projet tels que OACI et BAGASOO ;
 - ✓ (v) Produire les rapports mensuels trimestriels pour la mise en œuvre du projet incluant l'ensemble des activités réalisées par tous les partenaires au projet
 - ✓ (vi) Aider à organiser des réunions de coordination de la CEDEAO et des parties prenantes, les ateliers de validation des différents rapports par les états membres et participer aux réunions des comités techniques mixtes pour la mise en œuvre du projet
 - ✓ (vii) Exercer toute autre activité liée au projet qui pourrait être assignée par le Commissaire aux infrastructures et la Commission de la CEDEAO.

Dans le cadre des missions standards de la Commission de la CEDEAO relatives au transport aérien

- ✓ (i) Faciliter une concertation entre les acteurs du secteur du transport aérien de la région dans le cadre d'assise régionale du transport aérien et exploiter les résultats pour le plan Stratégique du transport aérien.
- ✓ (ii) Faire le Suivi-évaluation des 9 Actes Additionnels de Transport Aérien dans les Etats membres de la CEDEAO
- ✓ (iii) Poursuivre la participation aux activités du MUTAA, organisées et sponsorisées par la Commission de l'Union Africaine et la CAFAC ;
- (iv) Relancer les activités du Comité de Pilotage des Compagnies Aériennes de la CEDEAO en s'appuyant sur les compagnies existantes notamment Asky Airlines, Air Peace, Air Côte d'Ivoire, AWA, Air Sénégal, Air Burkina, Cabo Verde Airlines.
- ✓ (v) Préparer le rapport de la réunion d'experts, le projet de résolution à soumettre pour examen et validation par les ministres des transports ;
- ✓ (vi) Organiser des réunions de coordination de la CEDEAO et des parties prenantes dans les fournisseurs de services de navigation aérienne,;

DIPLÔME UNIVERSITAIRE ET EXPÉRIENCE

- Le consultant sera un spécialiste de haut niveau des projets d'aviation civile/transport aérien, avec une bonne connaissance des projets nationaux et internationaux financés par les bailleurs de fonds multilatéraux tels que la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale ou l'Union européenne., et ayant le profil suivant:
 - **Qualification** : Doit être titulaire d'un master (niveau Bac + 5) en transport aérien tel que l'ingénierie de l'aviation civile, le droit de l'aviation, la gestion et/ou l'économie du transport aérien ou une discipline connexe.
 - **Expérience** : Minimum de dix (10) ans d'expérience pertinente y compris à des postes de gestion, de préférence en Afrique, dans l'administration du transport aérien/aviation civile, une compagnie aérienne, une société aéroportuaire, des services de navigation aérienne ou une organisation similaire liée à l'aviation, ou une organisation nationale, régionale / internationale impliquée dans le développement des normes, services, programmes ou politiques de transport aérien ;
 - Bonne connaissance des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI, ainsi que de



l'environnement réglementaire et opérationnel en Afrique.

- Avoir été impliqué dans une position similaire (assistance technique) visant la mise en œuvre d'un programme national ou régional d'aviation dans une (1) institution nationale, régionale, continentale ou internationale.
- Bonne connaissance de la préparation et la revue des projets d'investissement, des études de faisabilité et des documents pour de passation de marchés ; Bonne connaissance des règles et procédures les bailleurs de fonds multilatéraux et des institutions régionales telle que la CEDEAO.
- **Autres** : Capacité à travailler dans un environnement multiculturel.
- Il/elle doit être ressortissant(e) de l'un des 15 Etats membres de la CEDEAO.

LANGUES

Parler couramment l'une des langues officielles de la CEDEAO : anglais ou français ou portugais, avec une bonne connaissance pratique d'une deuxième langue officielle.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

a) Qualification générale et aptitude à la tâche à accomplir :	30 %.
b) Expérience dans la mission spécifique décrite dans le cahier des charges :	30 %.
c) Expérience avec les organismes donateurs internationaux :	20%
d) Compétences linguistiques :	10%.
e) Connaissance du continent africain :	10%